

Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 20 janvier 1883

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (23)

Collation 3 p. (52r, 53r, 54v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 20 janvier 1883, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/51114>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [20 janvier 1883](#)

Lieu de rédaction [Guise \(Aisne\)](#)

Destinataire [Sébline, Charles \(1846-1917\)](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur la déclaration d'utilité publique des écoles du Familistère. À la suite de la proposition du préfet, Godin lui demande de saisir le conseil municipal de Guise et le conseil départemental de l'instruction publique de la question de la déclaration d'utilité publique des écoles du Familistère et de celle de l'autorisation de ces écoles en tant qu'écoles mixtes dans la ville de Guise. Godin précise qu'il veut combiner cette demande de déclaration avec la proposition de construction d'une école primaire supérieure publique constituée en pensionnat pour 80 élèves. Dans le post-scriptum, Godin demande au préfet s'il pense que le gouvernement pourrait lui accorder la subvention qu'il accorderait à la commune de Guise pour la construction d'une école primaire supérieure, ce qui lui permettrait de débuter les travaux dès le printemps suivant.

Notes Destinataire : Charles Sébline est préfet du département de l'Aisne du 18 décembre 1877 au 8 octobre 1885.

Mots-clés

[Construction](#), [Éducation](#), [Familistère](#), [Procédure \(droit\)](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\) - Familistère : écoles](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise 20 Janvier 1883

52

Monsieur le Préfet.

Par votre lettre en date du 19 octobre dernier, vous me faites l'honneur de m'affirmer de proposer au conseil départemental de l'Instruction publique de faire déclarer les écoles du Familistère comme tenant lieu d'écoles publiques à l'usage de la population du Familistère.

Désirant régulariser la situation des écoles de la 1^{re}, je viens vous prier, Monsieur le Préfet, de bien vouloir saisir prochainement le conseil municipal de la ville de Guise et le conseil départemental de cette question comme de celle de l'autorisation de ces écoles comme écoles mixtes dans la ville de Guise. Car ce dernier point est très

en suspens depuis long temps, afin d'avoir fait l'objet d'un litige.

La déclaration que je sollicite me paraît nécessaire toutefois en raison du nombre de maîtres attachés maintenant à ces écoles, afin de ne pas affranchir des immunités attachées à l'Instruction publique.

Cela ne m'empêcherait pas de voir dans quelle mesure la déclaration d'utilité publique des écoles du Finistère pourrait se combiner avec la proposition que je désire faire au gouvernement de la constitution d'une école primaire supérieure, publique, constituée en pensionnat pour 30 élèves environ.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon entière considération

Georges D

Monseigneur, puis même vous demandez à la
Gouvernance de l'Etat, dès maintenant, si
vous pensez que il soit possible que le
Gouvernement conserve à un accord
si des conditions quelconques, la sub-
sition qu'il accorderait à la commune
pour la construction de cette Ecole
 primaire supérieure. Si je pourrais
l'entreprendre, avec la volonté de l'appui
de l'Etat, rien ne m'approcherait à ce que
la commune fasse cette Ecole dès les pre-
miers jours du printemps. Si cela ne
peut se réaliser il est bien à craindre
que la ville de Guise ne fasse rien.